

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURASSON
SEANCE DU 11 AVRIL 2025
N° 20250411-03

Nombres de Membres
En exercice : 11
Nombres de présents : 7
Date de convocation : 04/04/2025

Le onze avril deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le quatre avril 2025 s'est réunie sous la présidence de Madame Céline GINIEIS.

Sont présents : ALINGRIN Brigitte, CAMBON Nicolas, CULIE Francis, DELAIR Julie, GRACIA Julian, GINIEIS Céline, GOLIEZ Xavier

Représentés : GUIRAUD Monique par ALINGRIN Brigitte
SEBE Claude par GRACIA Julian
TARU Laurie par CULIE Francis

Excusés : -

Absents : CABANES Nadège

Secrétaire de séance : ALINGRIN Brigitte

Objet : Approbation du compte financier unique 2024 – Budget Assainissement

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Mme. le maire s'étant retirée, sous la présidence du 2^{ème} Adjoint, Francis CULIE;

Le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2024 du budget Assainissement qui s'établit ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	17 226,26	75 277,80	92 504,06
	Recettes réalisées (1)	B	17 226,26	58 960,34	76 186,60
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	29 467,70	45 382,26	74 849,96
	Dépenses réalisées (1)	E	11 854,27	29 832,68	41 686,95
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 371,99	29 127,66	34 499,65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	12 241,44	-29 895,54	-17 654,10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	17 613,43	-767,88	16 845,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	17 613,43	-767,88	16 845,55

Ces résultats étant repris au budget assainissement de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

APPROUVE à l'unanimité le compte financier unique 2024 du budget assainissement.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Céline GINIEIS

